



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de l'environnement

Les transferts de déchets, à l'intérieur, transitant, entrant et sortant de l'Union Européenne

Lors de transferts de déchets d'un pays à un autre, le transporteur doit respecter des règles. Les Etats membres désirent empêcher des transferts de déchets illicites et nuisibles à l'environnement. À ces fins, le règlement (CE) 1013/2006 régit les transferts transfrontaliers de déchets.

Scannez le code QR pour connaître les documents, dont vous devez vous munir.

Quand vos documents sont en ordre, la vérification lors d'un contrôle fonctionne plus vite.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de l'environnement

Die Verbringung von Abfällen innerhalb, durch, in die und aus der Europäischen Union

Wenn Sie Abfälle von einem Land ins andere verbringen, haben Sie als Transporteur Regeln zu beachten. Die Mitgliedsstaaten wollen illegale und umweltbelastende Abfallentsorgung unterbinden. Die sogenannte VVA, die Europäische Verordnung 1013/2006 regelt die Verbringung von Abfällen.

Scannen Sie den QR-Code um zu erfahren, welche Dokumente Sie mitführen müssen.

Wenn ihre Dokumente in Ordnung sind, verläuft die Überprüfung bei einer Kontrolle schneller.

